

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le treize février, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie POULAIN, Maire

| | | |
|-------------------------|----|--|
| Nombre de conseillers : | | <u>Présents</u> : Virginie POULAIN, Maire (pouvoir de Cédric MOSCATELLI) |
| En exercice : | 23 | Jean-Charles JOUBERT (pouvoir de Céline SERTOOUR), Jean-Paul |
| Présents : | 18 | BAUDELOT, Sabine COLLIOT (pouvoir de Jean-Marie SOUCHELEAU), |
| Votants : | 23 | Sébastien MOREAU, Pascal ROLLET, Florence FALLONE Adjoints, |
| Absents : | 0 | Chantal BELLAT, Jean-Luc ROGGIA, Jean-Marc SEYS, Frédérique |
| | | BONNET (pouvoir de Marie-alexandra CHRISTEL), Rémy RIBAS, |
| | | Céline MARJOLLET, Marc LOPVET, Nathalie BEYRAND (pouvoir de |
| | | Gilles SOUDARIN), Nicola CIANFARANI, Murielle CART, Véronique |
| | | BLANC, conseillers municipaux |

Procurations : Jean-Marie SOUCHELEAU (pouvoir à sabine COLLIOT), Céline SERTOOUR (pouvoir à Jean-Charles JOUBERT), Marie-Alexandra CHRISTEL (pouvoir à Frédérique BONNET), Gilles SOUDARIN (pouvoir à Nathalie BEYRAND), Cédric MOSCATELLI (pouvoir à Virginie POULAIN)

Secrétaire de séance : Sabine COLLIOT

ORDRE DU JOUR :

- 1) *Présentation et vote du Compte Administratif 2019*
- 2) *Vote du Compte de Gestion 2019*
- 3) *Centre de gestion : renouvellement du contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires pour les années 2021-2024*
- 4) *Questions diverses*

◇◇◇◇◇

Virginie POULAIN : Il convient d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2019. Le procès-verbal du conseil du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

◇◇◇◇◇

1. Présentation et vote du Compte Administratif 2019

Virginie POULAIN passe la parole à Pascal ROLLET, adjoint aux finances pour la présentation du compte administratif.

Pascal ROLLET présente le document « compte administratif 2019 – 20 février 2020 » qui est joint au PV.

La synthèse (p. 2) : permet de constater qu'en 2019, nous obtenons le second meilleur résultat de fonctionnement depuis 6 ans avec un excédent de 581 K€, soit + 331 000 € au-dessus des prévisions budgétaires.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A -1 DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se découpent en 3 grands tiers :

- Charges Générales
- Charges de Personnel
- Autres Charges.

A – 1 – a - CHARGES A CARACTERE GENERAL (p. 7 à 13)

Les fiches 7 et 8 présentent les détails de certaines dépenses :

- Restaurant (marché newrest) : nous sommes à 9 000 € en-dessous de la prévision
- Petite enfance et jeunesse : le marché se termine le 31/12
 - o SLEA : gestionnaire de la petite enfance (crèches et RAM), la facturation concerne l'année complète.
 - o UFCV, gestionnaire de la jeunesse (périscolaires et centre aéré les mercredis et les vacances scolaires) : la facturation ne concerne que 3 trimestres, il y aura un report de facturation de plus de 7 500 €.
- Chauffage - électricité et eau : il y a un dépassement des sommes budgétées, qui vous sera expliqué en détail plus loin.
- Entretien terrains, bâtiments et matériels : des économies significatives ont été réalisées qui s'explique notamment par un renforcement du personnel des services techniques
- Fournitures diverses : on a réalisé des économies.
- Maintenance et locations : ces lignes sont bien maîtrisées mais cette année un contrôle de la Sté Technifeu n'a pas été fait, ce sera une économie.

Jean-Paul BAUDELLOT : en fait, on a décalé le contrôle dans l'année, de ce fait il va basculer sur 2020.

Pascal ROLLET : l'économie générale est de - 82 k€.

- Electricité : on a dépassé le budget mais en fait, une facture de 2018 a été payée en 2019.
- Chauffage : la chaudière bois a fonctionné correctement donc on diminue la consommation de gaz mais en parallèle, les prix du gaz et du bois ont augmenté cette année.
- Honoraires : nous n'avons pas eu de frais.
- Fournitures administratives : on souligne l'effort du personnel qui fait des économies de papier notamment et qui est attentif à l'utilisation du stock de fournitures.
- Catalogues et imprimés : ce sont les charges de communication (dont le bulletin municipal).
- Nettoyage des locaux : un seul nettoyage des vitres a été réalisé au lieu des 2 prévus.
- Télécoms : on voit qu'avec le nouveau contrat de prestations, on fait des économies.

Pascal ROLLET : présente les courbes d'évolution des dépenses de 2011 à 2019 (p.9 à 13)

Pour les charges de chauffage du CVI, de 2006 à 2019, (p. 13), on peut se rendre compte que selon les années, en fonction du bon fonctionnement de la chaudière bois, on consomme moins de gaz. Toutefois, depuis 2014, le bois a subi une forte hausse ce qui fait que globalement ce poste est en hausse.

Le fonctionnement de la chaudière bois compense bien la consommation de gaz.

Pour les contrats de maintenance, de nouveaux contrats ont été souscrits suite à l'aménagement de la mairie. Des remises en concurrence sont lancées à chaque renouvellement de contrat afin de permettre de limiter les hausses de ce poste.

A – 1 – b - CHARGES DE PERSONNEL (p. 14 à 16)

On voit, au niveau des services, que les embauches au service technique, et les titularisations ont impacté les dépenses du poste des agents titulaires.

La catégorie, « autres personnels » correspond aux heures d'études réalisées par les enseignants et les heures des MNS (maîtres-nageurs) qui accompagnent les enfants à la piscine.

Il y a une hausse sur ce poste car nous avons dû faire un rappel de la cotisation RAFP (cotisation retraite sur les indemnités) sur plusieurs années pour un montant total de 12 000€. Cette somme n'était pas prévue au budget, sinon on aurait terminé l'année en-dessous des prévisions.

Le graphique p. 15 présente l'évolution de l'effectif depuis 2006.

A – 1 – c - CHARGES DE GESTION COURANTE (p. 17 à 18)

Les charges de gestion courante regroupent les dépenses suivantes :

- Les indemnités des élus et les cotisations.
- Les cotisations diverses.
- La subvention au CCAS.
- Les subventions aux associations.
- Les charges exceptionnelles.
- Les amortissements (locaux commerciaux).

La subvention au CCAS est en baisse cette année car sur les années précédentes il avait été prévu une somme de 10000€ pour la mise en place d'une navette permettant le transport des personnes âgées, projet qui a été gelé.

Charges exceptionnelles : ce sont principalement les dépenses liées aux sinistres et cette année nous avons eu un vol avec effraction de la porte au casino, un dégât des eaux dans le bâtiment de l'ancienne mairie et un accident sur la montée de la Sarra.

Subventions aux associations : les dépenses sont conformes à ce que nous avons prévu, seule la subvention à la SPA n'a pas été réglée car nous avons décidé de ne pas adhérer.

A – 1 – d - ATTENUATION DE PRODUITS (p.22 à 23)

- L'attribution de compensation de la métropole a augmenté car elle inclut dorénavant les compensations de la CLECT pour les immeubles menaçant ruine et la maintenance des bornes incendie avec un rappel de 2018 pour 2 793€.
- FPIC : nous n'avons pas tout versé, il y aura un report sur 2020 de 7000 € environ.

A – 1 – e - CHARGES FINANCIERES (p.24 à 25)

L'amortissement de la dette va en augmentant (inscrite en section d'investissement) et en parallèle, le montant des intérêts diminue (inscrit en section de fonctionnement).

La dette par habitant s'élève à 72€ en 2019.

La capacité de désendettement au niveau nationale est en moyenne à 7/8 ans alors que sur notre commune elle est de à 2.5 ans.

A -2 - RECETTES

Dans les recettes de la commune (p. 26 à 34), la part des impôts et taxes est prépondérante car elle représente près de 70% de la totalité des recettes.

Les dotations de l'Etat représentent 15% des recettes.

Les produits des services communaux ne représentent que 17 % des recettes communales.

A – 2 – a – IMPOTS ET TAXES

1- CONTRIBUTIONS DIRECTES /

La taxe d'habitation est toujours calculée comme si la loi Macron n'était pas passée et compensée à l'euro près. Nous avons une hausse par rapport à 2018 de + 3.75%, ce qui s'explique par une hausse importante de la valeur locative cadastrale de +2.2% complétée d'une augmentation des foyers fiscaux.

Nous avons donc une hausse de recettes sans avoir augmenté les taux depuis le début du mandat (p. 29 et 30).

2- DOTATION METROPOLE

On perçoit chaque année environ 80 000 €, cette année, la répartition est différente avec l'apport d'une aide plus grande aux petites communes afin de favoriser les investissements donc nous avons perçu un supplément de 30 000€.

3- TAXE ELECTRICITE

Sur l'année 2018, nous avons perçu un report de l'année précédente, c'est pour cette raison que le montant 2019 est inférieur à la recette 2019.

4- COMPENSATION DES DROITS DE MUTATION

Cette recette était budgétée dans un autre chapitre, désormais nous devons l'inscrire sur le chapitre des « impôts et taxes ».

Par précaution, nous provisionnons 140 000€ car il est difficile d'avoir une prévision fiable de ce poste qui dépend du nombre de transactions foncières et immobilières réalisées dans l'année. Cette année, nous avons perçu 212 000 €.

A – 2 – b – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

1- DGF

La dotation forfaitaire a baissé mais nous avons anticipé cette baisse au niveau du budget. La diminution de cette dotation devait s'arrêter en 2017 et ensuite rester stable, on constate une poursuite de la diminution chaque année (cf. courbe p.32).

2- DOTATION DE SOLIDARTITE RURALE

La dotation de solidarité rurale reste stable.

3- PARTICIPATION METROPOLE

Cette participation correspond au remboursement des dépenses de fonctionnement faites au titre du projet nature du ruisseau des Echets dans le cadre de la convention passée avec la métropole.

Notre commune paie les dépenses, notamment en fonctionnement sur les animations pédagogiques faites auprès des scolaires, et nous sommes remboursés de l'intégralité des dépenses effectuées.

4- AUTRES ORGANISMES

Sur ce compte, nous retrouvons toutes les participations de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse qui regroupe toutes les structures petite enfance et jeunesse (crèches, RAM, périscolaires et centre aéré les mercredis après-midi et vacances scolaires).

Notre périscolaire du mercredi matin ayant été labellisé « plan mercredi », nous percevons la participation de la CAF sur ce service.

Nous avons aussi la participation de la commune de Cailloux au titre de l'intercommunalité du club de rugby.

A – 2 – c – PRODUITS DE SERVICES

Cela correspond à la participation des usagers aux différents services proposés par la commune (p. 33) :

- Restaurant scolaire : nous avons perçu moins de recettes car nous avons prévu un nombre de repas supérieur, cela reprend bien ce que nous avons constaté en dépenses puisque nous avons en parallèle une diminution de la dépense.
- Accueil périscolaire du mercredi matin : les modifications de tarifs ont été intéressantes car nous avons une hausse des recettes par rapport aux prévisions.
- Concessions cimetières : au budget prévisionnel, seules les concessions déjà encaissées sont inscrites, c'est pour cette raison que nous avons toujours des recettes supérieures aux prévisions.

A – 2 – d – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

1- REVENUS DES IMMEUBLES

Cette recette est maîtrisée puisqu'il s'agit de l'encaissement des loyers des appartements en location et des commerces.

2- REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS :

Dans ce compte sont enregistrés :

- le remboursement des indemnités de la sécurité sociale ainsi que les remboursements des rémunérations de nos agents en arrêts maladie au titre du contrat groupe que nous avons souscrit auprès du centre de gestion.
- le reversement par les communes de Cailloux sur Fontaines et Rochetaillée sur Saône pour la mise à disposition de notre policier municipal et le reversement de Cailloux sur Fontaines et Sathonay Village pour le poste de la coordinatrice enfance jeunesse.

3- REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS

Ce sont les remboursements de notre assureur pour les sinistres.

Pour conclure sur la section de fonctionnement, vous trouverez en p. 35 un tableau récapitulatif des dépenses et recettes pour la gestion du ruisseau des Echets dans le cadre de la convention CIVRE avec la métropole.

La capacité d'autofinancement est baissière si l'on suit la courbe médiane (cf. graphique p.37) mais on constate cette année un résultat intéressant supérieur aux 3 dernières années.

Le graphique p. 38 donne une image des proportions des différents postes de recettes et dépenses.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année 2019, nous avons réalisé un excédent d'investissement, ce qui est assez rare, car nous avons perçu des recettes supérieures à nos prévisions.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées (p. 39 à 51).

B -1 DEPENSES

Les dépenses d'investissement (p. 41 à 46) se décomposent comme suit (cf. p. 41) :

- Emprunt = 31 %
- Subventions intercommunales = 15 %
- Investissements = 54 %

B- 1 – a - EMPRUNT

Pour 2019, l'emprunt représente 30% des dépenses d'investissement (cf. p 42). Comme le montant de l'amortissement augmente, il faudra en tenir compte pour les budgets des années à venir.

B – 1 – b - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

En subventions, ce sont des dépenses intercommunales :

- La participation au terrain de sport de Cailloux sur Fontaines
- La participation pour la caserne des sapeurs-pompiers.

B- 1 - c – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1- Immobilisations incorporelles

Le total de 17 000 € correspond aux dépenses des études pour le projet nature du ruisseau des Echets.

2- Immobilisations en cours

Il s'agit du solde de l'opération de construction de la salle Jean Moulin.

3- Immobilisations corporelles

Il s'agit de toutes les autres dépenses, qu'il s'agisse de travaux dans les bâtiments ou d'acquisitions de matériels pour l'exercice des différentes missions de la commune.

Cimetières : ce sont les dépenses pour créer des caveaux qui sont revendus à prix coûtant.

Le détail des dépenses par site est présenté p.45 et 46.

Une remarque, sous l'intitulé salle polyvalente, cela comprend la salle et les extérieurs. Tous les travaux intérieurs ont été bloqués dans l'attente de son devenir, les dépenses effectuées en 2019 correspondent aux jeux extérieurs.

Par rapport aux prévisions, les économies de 317 000€ (p. 46) ne sont pas toutes de réelles économies car certains projets n'ont pas été réalisés.

Toutefois sur les dépenses réalisées, les devis ont été négociés afin de réduire le coût des travaux.

B -2 - RECETTES

Le total des recettes représente une somme de 758 614€ qui se répartit en 3 grands postes (cf. p. 48), le transfert entre section correspondant aux amortissements qui sont en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement :

- La récupération de la TVA sur les travaux d'investissement de 2017 et la taxe sur l'électricité à hauteur de 12%.
- Les subventions reçues à hauteur de 24%.
- L'excédent de fonctionnement reporté en totalité sur l'investissement à hauteur de 62%.

Les subventions reçues regroupent le versement sur solde de la DETR et le solde du contrat triennal avec la métropole pour la reconstruction de la salle Jean Moulin.

Le versement des subventions de la métropole en investissement pour le CIVRE, qui couvre l'intégralité des sommes engagées par la commune.

La régularisation d'un changement de compte, à la demande de la TP, pour passer les frais de la caserne et du terrain de sport de Cailloux. Ceci équilibre la dépense au chapitre 204.

Le bilan de la section d'investissement par poste, en dépenses et en recettes, est présenté p.51.

Avant de passer au vote du compte administratif 2019, un point sur la trésorerie de la commune au 31/12/2019 (p. 52 et 53) nous permet de constater que sans emprunt supplémentaire et en ayant réalisé les travaux de la mairie et de la salle Jean Moulin, la trésorerie de la commune n'a pas été impactée. Elle a même augmenté.

La renégociation de la dette avait été étudiée, compte tenu de la baisse des taux, mais cette baisse ne compensait pas la pénalité de 25% appliquée au montant du capital restant dû.

Pascal ROLLET : remercie l'assemblée pour son attention.

Nicola CIANFARANI souhaite donner les explications de vote sur le compte administratif 2019 au nom du Groupe Saint-Martin-Pour-Tous.

« Quelques remarques sur le CA 2019. L'exercice 2019 s'achève sur un excédent record qui porte la trésorerie de la commune à près de 2,5 M€.

Ce résultat découle d'une gestion qui se veut prudente, d'optimisations des dépenses (renégociations de contrats et/ou de marchés, par exemple), de reports d'investissements programmés (appartement de la Sarra), de reports d'investissements non programmés mais nécessaires (réfection de la salle des fêtes, aménagement du stade de la Sarra, par exemple), et d'une baisse relative des effectifs payés (22,6 ETP en moyenne sur l'année, contre 24 ETP votés ou encore 25 ETP en 2016) ...

Effectifs en nombre insuffisant pour répondre aux besoins, notamment en matière de travaux en régie. En témoignent le report de la réfection des barrières le long du ruisseau l'été dernier.

Pour autant, ce résultat ne nous surprend pas. Il est en ligne avec les points d'étapes sur le budget qui nous ont été présentés et avec les orientations majoritaires.

En outre, il ne remet pas en cause l'entretien effectif du patrimoine communal engagé depuis le début du mandat, à l'exception de la salle des fêtes.

Enfin, ce CA traduit une bonne gestion technique du budget, en témoigne la présentation qui vient de nous en être faite.

Aussi, tout en suggérant à nos successeurs d'être un peu plus audacieux en matière d'investissements, en raison de cette trésorerie et des très faibles taux d'intérêts accessibles, et plus audacieux en matière de renforcement des personnels, notamment de l'équipe technique, nous voterons ce CA. »

Jean-Charles JOUBERT explique pour le public le fonctionnement du vote : le maire sort au moment du vote du compte administratif et le vote est réalisé par le doyen du conseil.

Délibération n° 2020.02.01

OBJET : BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Monsieur Pascal ROLLET, Adjoint,

➤ PRESENTE à l'assemblée le compte administratif 2019 de la commune. La balance générale donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

| | | | |
|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Dépenses prévues | 2 712 862.43€ | Recettes prévues | 2 712 862.43 € |
| Dépenses réalisées | 2 309 881.24 € | Recettes réalisées | 2 890 905.80 € |

Résultat de l'exercice 2019 : excédent de 581 024.56 €

Résultat cumulé (compte tenu des résultats antérieurs) : excédent de **581 024.56€**.

Section d'investissement :

| | | | |
|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| Dépenses prévues | 2 589 206.80€ | Recettes prévues | 2 589 206.80€ |
| Dépenses réalisées | 551 741.65 € | Recettes réalisées | 758 613.76 € |

Résultat de l'exercice 2019 : excédent de 206 872.11€

Soit un résultat cumulé (compte tenu des résultats antérieurs) : excédent de **1 913 442.37€**.

Monsieur Jean-Charles JOUBERT, doyen, prend la présidence de l'assemblée et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas participé au vote.

➤ APPROUVE le compte administratif 2019 de la commune.

2. Vote du Compte de Gestion 2019

Virginie POULAIN : met au vote le compte de gestion du trésorier, qui est identique au résultat du compte administratif.

OBJET : BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

➤ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Rillieux la Pape, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Centre de gestion : renouvellement du contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires pour les années 2021-2024

Virginie POULAIN : durant la présentation du compte administratif, au niveau des recettes, un poste concerne les remboursements des rémunérations du personnel communal en cas d'arrêt de travail par notre contrat d'assurance groupe souscrit auprès du centre de gestion.

Ce contrat arrive à échéance au 31/12/2020 et afin que nous puissions être inclus dans la procédure de mise en concurrence lancée par le centre de gestion, nous devons délibérer.

Délibération n° 2020.02.03

Objet : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Madame Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2020 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,

Le conseil municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de Madame Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE

Article unique : la commune de Fontaines Saint-Martin demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés et / ou non affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes :**

Agents affiliés à la CNRACL (une seule option possible au choix de la collectivité) :

Tous les risques : décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Ou

Tous les risques sans la maladie ordinaire : décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Agents non affiliés à la CNRACL : l'ensemble des risques (congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service).

4. Questions diverses

Virginie POULAIN : passe la parole à Nicola CIANFARANI.

Nicola CIANFARANI : souhaite que le conseil municipal vote une Motion sur le projet de loi portant la réforme des retraites proposée par le Groupe Saint-Martin-Pour-Tous qui fait sienne la déclaration suivante de l'Association des Maires de France sur le projet de loi portant la réforme des retraites. (Communiqué » en annexe du PV - p. 11).

Virginie POULAIN : n'est pas tout à fait d'accord avec la déclaration de l'AMF et ne souhaite pas proposer cette motion au vote, les agents territoriaux sont assistés de leurs syndicats et je ne vois pas pourquoi l'AMF intervient.

Nicola CIANFARANI : propose que l'on partage l'inquiétude des maires de France pour leurs agents en tant qu'employeur. Ce qui fait l'unanimité, c'est de comprendre ce qui est en cours de préparation, ce sont des préoccupations partagées mais pas seulement de quelques dirigeants.

Nathalie BEYRAND : ce n'est pas le rôle d'élus de conseil municipal de s'exprimer sur cela.

Jean-Paul BAUDELLOT : ce qui me perturbe, on a certainement des avis différents sur ce projet de loi, mais si l'on vote cette motion cela veut dire que l'on est d'accord sur l'ensemble de ce qui est écrit.

Jean-Charles JOUBERT : la loi n'est pas encore votée, elle est à l'assemblée nationale et il faut que ce soit aussi voté au sénat. L'AMF représente les élus mais pourquoi intervenir sur ce sujet.

Nicola CIANFARANI : l'AMF le fait en tant qu'employeur territorial. Je pense qu'il faut mettre cette motion au vote.

Virginie POULAIN : ne veut pas mettre au vote cette motion sur un projet de loi en cours et les syndicats représentent largement les agents territoriaux pour défendre leurs intérêts.

◇◇◇◇◇

Virginie POULAIN : il n'y a plus de questions diverses.

Madame le Maire remercie individuellement les élus qui ne se représenteront pas pour la prochaine mandature.

◇◇◇◇◇

Fin de la séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Sabine COLLIOT

Le Maire
Virginie POULAIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMF exprime ses plus vives inquiétudes sur le projet de loi portant la réforme des retraites

Réunis ce jour en Bureau, les élus de l'AMF ont déploré de ne pas avoir été associés à la concertation conduite par le gouvernement depuis deux ans et demandent instamment à participer à la conférence de financement, dans le cadre de la coordination des employeurs publics territoriaux.

Parce qu'ils salarient plus d'1,8 million d'agents publics, les 35 000 employeurs publics locaux ne peuvent accepter que leur représentation dans la future gouvernance se résume à une présence symbolique.

La réforme proposée pose donc de nombreuses interrogations aux employeurs publics locaux.

C'est le cas notamment de l'intégration des primes dans le calcul des pensions. Selon l'étude d'impact du projet de loi : « *Les fonctionnaires peu ou pas primés, dont la carrière était ascendante verront leur pension baissée.* ». Les agents de catégorie C, qui représentent 76 % des effectifs globaux, seront les premiers pénalisés.

En outre, l'élargissement de l'assiette des cotisations, intégrant notamment les primes, se traduira par l'augmentation considérable des cotisations pour les employeurs territoriaux. L'absence d'estimations précises ne permet pas, à ce stade, la parfaite compréhension du projet.

L'AMF demande aussi une réelle prise en compte de la pénibilité au sein de la fonction publique territoriale. Elle regrette que le futur dispositif n'offre plus le niveau de garanties actuelles et que le système de retraite pour invalidité qui concerne l'ensemble des agents reconnus inaptes soit désormais appelé à disparaître.

Enfin, les maires de France s'inquiètent de l'absence de visibilité concernant les mécanismes de transition du dispositif actuel vers le nouveau système de retraite.

Il serait paradoxal que le projet de loi conduise à alourdir la charge de fonctionnement des collectivités et, en même temps, à diminuer de manière sensible les pensions des agents publics territoriaux.